

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Adresse de l'entreprise 105 AV FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Numéro SIRET* 8 0 0 2 4 7 2 1 5 0 0 0 4 2		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
Capital souscrit non appelé (I)		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AA	
	Frais de développement *	AB	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	
	Fonds commercial (1)	AF	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	
	Terrains	AL	
	Constructions	AN	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	
	Autres immobilisations corporelles	AR	54 820
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AT	314 081
	Avances et acomptes	AV	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	
	Autres participations	CS	
	Créances rattachées à des participations	CU	
	Autres titres immobilisés	BB	
	Prêts	BD	
	Autres immobilisations financières *	BF	
		BH	5 000
		BJ	373 901
TOTAL (II)		BK	68 418
		BI	305 484
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	282 620
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	254 914
	Autres créances (3)	BZ	7 882
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	
DIVERS	Disponibilités	CF	35 581
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	
		CJ	580 997
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
		CO	954 898
		1A	68 418
			886 481
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	CP	
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :	
			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		PRESTIGE MAT	Néant
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	4 000	DA 4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 400
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG
	Report à nouveau		DH 247 029
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 192 822
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I)	DL 444 251
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTE(S) (4)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
DETTE(S) (4)	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 312 927
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 36 943
	Dettes fiscales et sociales		DY 92 360
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 442 230
	Ecarts de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 886 481
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
	Dont Écart de réévaluation libre		1D
	Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 184 597
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 1 259 427 FB	FC 1 259 427
	Production vendue { ns *	FD	FF
	services*	FG 465 432 FH	FI 465 432
	Chiffres d'affaires nets*	FJ 1 724 859 FK	FL 1 724 859
	Production stockée*		FM
	Production immobilisée*		FN
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)		FP
	Autres produits (1) (11)		FQ
		Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR 1 724 859
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS 899 714	
	Variation de stock (marchandises)*	FT 7 200	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW 357 951	
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX 5 150	
	Salaires et traitements*	FY 102 350	
	Charges sociales (10)	FZ 35 455	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA 35 526 GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	
	Autres charges (12)	GE	
		GF 1 443 346	
		GG 281 513	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Défauts et charges de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
		Total des produits financiers (V)	GP
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR 12 480	
	Défauts et charges de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
		Total des charges financières (VI)	GU 12 480
			GV (12 480)
			GW 269 033
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT										Néant	*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.						1		2	Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	3	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9]	KJ		KK		KL		
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1]	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3]	KS	54 820	KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA	314 081	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
FINANCIERES	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	54 820	LO		LP		314 081	
	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 000	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	5 000	LR		LS			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	59 820	ØH		ØJ		314 081	
	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		1	2	3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW			1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK	54 820	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN		MN		MO			
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	314 081	MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NA		NA		NB		
FINANCIERES	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NE		NE		NF		
	TOTAL III				NG	368 901	NH		NH		NI	
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		M7		ØW		ØW		
	Autres participations	IØ	ØX	ØY		ØY		ØZ		ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C		2C		2D		2D		
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	5 000	2F	5 000	2G		2G		
	TOTAL IV				NJ	NK	5 000	2H		2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	ØL	373 901	ØM		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: PRESTIGE MAT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise PRESTIGE MAT				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF			
Terrains		PI		PJ			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN			
	Sur sol d'autrui	PR		PS			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	32 892	QA	5 482		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE			
	Matériel de transport	QH		QI	30 044		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR			
TOTAL III		QU	32 892	QV	35 526		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	32 892	ØP	35 526		
				ØQ	ØR		
					68 418		
					68 418		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements							
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	Q1
TOTAL II							
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise PRESTIGE MAT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR		
TOTAL I		TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	{ corporelles - corporelles sur immobilisations - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6B	6C	6D		
		6F	6G	6H		
		Ø3	Ø4	Ø5		
		9V	9W	9X		
		Ø7	Ø8	Ø9		
		6N	6P	6S		
		6T	6U	6W		
	Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	7A		
		7B	TY	TZ	UA	
		7C	UB	UC	UD	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise PRESTIGE MAT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise PRESTIGE MAT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise PRESTIGE MAT

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW 5 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		
	Autres créances clients		UX	254 914	254 914
	Crédit représentatif de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO))		ZI		
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 318	6 318
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 564	1 564
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
	Divers		VP		
	Groupe et associés (2)		VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		
	Charges constatées d'avance		VS		
	TOTAUX		VT	267 796 VU	262 796 VV 5 000
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
État et autres établissements de crédit (1)	Emprunts et dettes auprès des à 1 an maximum à l'origine	VG			
		VH	312 927	55 294	257 633
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	36 943	36 943	
	Personnel et comptes rattachés	8C	6 318	6 318	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	4 681	4 681	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	76 211	76 211	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 150	5 150	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
	Groupe et associés (2)	VI			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2			
	Produits constatés d'avance	8L			
	TOTAUX		VY 442 230 VZ	184 597	257 633
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	329 384 (2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL
		VK	16 457	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31122018		
I. RÉINTÉGRATIONS									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { : l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint				moins part déductible *	à réintégrer :	WA 192 822		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	20 849	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)	XE 20 849		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		XY		
	Réintégitations prévues à l'article 155 du CGI *							I7 76 211	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	{	imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
		- imposées aux taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{	- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégriations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR 289 882	
II. DÉDUCTIONS								WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	{	imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %					WH		
		- imposées au taux de 19 %					WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)	{	Quote-part des frais et charges restant imposable à réduire des produits nets de participation				XA		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
	Majoration d'amortissement*								XD
	Abattement sur le bénéfice * (Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) L6 ØV	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) 1F								XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement*	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {				bénéfice (I moins II)	XI	289 882			
				déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	289 882	XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise

Désignation de l'entreprise	PRESTIGE MAT		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 635	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise		PRESTIGE MAT				Néant	*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	160 743	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	86 286		Dividendes	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE		
	TOTAL I	ØF	247 029		Report à nouveau	ZF		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II						ZG	247 029	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						ZH	247 029	
						Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT 102 863	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8)	XQ 33 654	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU 173 881	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS 1 070	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES)	ST 46 482	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	357 951	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW 2 150	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)			9Z 3 000	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 150	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY 212 658	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ 214 222	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						ØB 59 715	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0% JL	
RÉGIME DE GROUPE *				Plus-values à 19%	JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0% JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
I - Immobilisations*	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *		
I - Immobilisations*	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩		Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
	1			19%	15 % ou 12,8 %	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés 13	+			
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés 14		+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale 15		+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée 16		+				
Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans 17						
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice 18						
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme 19						
Divers (détail à donner sur une note annexe)* 20						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>						
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*						
Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
(ligne 3 - ligne 6)						

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

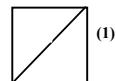
Désignation de l'entreprise : PRESTIGE MAT	Néant				
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :					
Exercice ouvert le : 01012018	et clos le : 31122018				
Durée en nombre de mois 1 2					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 724 859			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT				
TOTAL 1	OX	1 724 859			
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Variation positive des stocks	OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats	ON	1 004 946			
Variation négative des stocks	OQ	7 200			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	219 065			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	33 654			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	35 526			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	1 300 391			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	424 468		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	424 468			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)			GX	1 724 859	
Effectifs au sens de la CVAE *			EY		
Période de référence	GY	du	01012018	GZ au	31122018
Date de cessation				HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel : *				YP	2
			dont apprentis	YF	
			dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8N° SIRET 8 0 0 2 4 7 2 1 5 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PRESTIGE MAT

ADRESSE (voie) 105 AV FRANKLIN ROOSEVELTCODE POSTAL 06110VILLE LE CANNET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	<u>P1</u>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	<u>P3</u>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	<u>P2</u>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	<u>P4</u>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

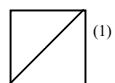
Sage (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

© (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 0 2 4 7 2 1 5 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PRESTIGE MAT

ADRESSE (voie) 105 AV FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065-SD

2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :	
PRESTIGE MAT 105 AV FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET France	105 AV FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET	
SIRET 80024721500042	Adresse du principal établissement :	
	Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicule	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	251 762	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit
-------------------	-------------------------------	---------------------------	---------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :	
SRL ACPG AVENUE DU RIOU 06210 MANDELIEU LA NAPOULE Tél : 0492971370	SRL AMIFI CONSEIL BP 10046 06151 CANNES LA BOCCA Tél : 0659536086	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 28032019 Lieu : LE CANNET Qualité : Président Nom du signataire : M D'ONORIO Matteo	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case :

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		<i>c</i>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<i>d</i>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		<i>e</i>				
		<i>f</i>				
		<i>g</i>				
		<i>h</i>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		<i>i</i>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<i>j</i>				
Montant des revenus répartis (5)		<i>Total (a à h)</i>				

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires
		1	2	3	4	5	6
M D'ONORIO Matteo			2018	58 469			

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter